

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-2019/SG/CG fixant les salaires des travailleurs des établissements Commerciaux, du Bâtiment et des Ateliers.

n° 74-2019/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
28 décembre 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1975

Date du numéro
25 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. —Le barème des salaires annexé A l'arrêté n° 339/SG/CG du 7 février 1974 est modifié comme suit :

Art. 2

—Le présent arrêté prend effet pour compter au 1er janvier 1975.

Art. 3

—Les infractions au présent arrêté pris en vertu l'article 78 du Code du Travail sont punies des peines prévues par les articles 226 et 232 du Code du Travail.